

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA MVILA

COMMUNAUTE URBAINE  
D'EBOLOWA

CIPM



SOUTH REGION

MVILA DIVISION

EBOLOWA CITY COUNCIL

IPC

---

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°001./AONR/CUE/CIPM/2022 DU 22/08/2022 POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE (PHASE 1) D'EBOLOWA.**

**FINANCEMENT** : BUDGET FEICOM / COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA / EXERCICE : 2022 et suivants

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

**Le Maire de la Ville D'EBOLOWA**, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Communauté Urbaine d'Ebolowa, un Appel d'Offres National ouvert pour la réalisation de l'opération sus-indiquée.

**1. Objet de l'Appel d'Offres**

Le présent appel d'offres a pour objet, la surveillance et le contrôle technique de la première phase travaux de construction de l'hôtel de ville D'EBOLOWA (phase 1).

**2. Consistance des prestations :**

Le Cocontractant devra:

- Surveiller et contrôler les travaux :
  - Exploiter les documents graphiques (plans d'exécution) en vue des évaluations ultérieures des travaux ;
  - Suivre l'installation du chantier conformément au plan proposé par l'entreprise adjudicataire ;
  - Contrôler les pièces techniques notamment les journaux de chantier et les procès-verbaux de réunions de chantier ;
  - Contrôler la conformité de l'exécution des ouvrages suivant les prescriptions techniques contractuelles ;
  - Produire des rapports mensuels faisant état de l'exécution quantitative et qualitative des travaux ;
  - Produire un rapport final faisant état de l'exécution quantitative et qualitative des travaux
- Proposer à la signature du Chef de Service du marché des ordres de services nécessaires à la bonne exécution des travaux;
- Veiller à l'assurance de la qualité et à l'application des mesures de protection de l'environnement;
- Veiller à l'établissement des plans de recollement.

Les prestations du titulaire sont définies de manière plus détaillée dans les Termes de Références.

**3. Participation et origine :**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à tout cabinet d'architecte ou Bureau d'Etudes Techniques ou Groupement de droit camerounais sélectionnées à la suite de l'Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt N°001/ME/M/SG/CIPM/2022 du 14/04/2022 et dont les noms figurent dans le tableau ci-après :

N°	SOUMISSIONNAIRES	CONTACT



LETTRE COMMANDE N° \_\_\_\_/LC/CUE/PU/CIPM/2022  
Passée après Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence  
N° 002BIS/AONO/PU/CUE/CIPM/2022 du 16 mai 2022

Maître d'Ouvrage : MAIRE DE LA COMMUNE DE LA VILLE D'EBOLOWA

Titulaire: LEGLOBE SARL

Téléphone : (+237) 242 05 85 53      B.P: 12153 Yaoundé

Numéro du Régistre de Commerce: RC/GOU/2012/B/37 du 12 février 2012

Numéro Carte de Contribuable: M021200042747R

Numéro Compte Bancaire: 10005 00010 01892891001 93 à Afriland First Bank, Agence de Yaoundé- Retraite

OBJET : REHABILITATION DE CERTAINES VOIES REVETUES (AN 2000-SAMBA  
Cinquantenaire – Lycée Blanc)

LIEU : Ebolowa

DELAI D'EXECUTION : Trois (03) mois

MONTANT EN FCFA :

	MONTANT EN CHIFFRES	MONTANT EN LETTRES
HTVA	12 502 500	Douze millions cinq cent deux mille cinq cent
T.V.A (19.25%)	2 406 730	Deux millions quatre cent six mille sept cent trente
AIR (2.2%)	250 050	Deux cent cinquante mille cinquante
NET A MANDATER	12 252 450	Douze millions deux cent cinquante deux mille quatre cent cinquante
TTC	14 909 230	Quatorze millions neuf cent neuf mille deux cent trente

FINANCEMENT : BIP MINDEVEL 2022

IMPUTATION : CUE : 220 150

MINDDEVEL : 56 27 100 02 641816 523511

SOUSCRITE, LE \_\_\_\_\_

SIGNEE, LE \_\_\_\_\_

NOTIFIEE, LE \_\_\_\_\_

ENREGISTREE, LE \_\_\_\_\_

01	INTEGC / METRA / GE	BP : 11088 Yaoundé Tel : (237) 222 222 02 16 / 699 92 48 95
02	BET INA3GES	BP : 216 Yaoundé TEL : 677 01 40 34
03	GROUPEMENT CIA / IEC CONSULT	Tel : (237) 242 10 66 94 / 699 85 26 74
04	PRISMA SARL	BP : 11366 Yaoundé Tel : (237) 222 23 25 99 / 693 04 00 56
05	BET AFRIKAN METHOD	BP : 11366 Yaoundé Tel : (237) 242 10 62 76 / 699 52 74 36

N.B : Les nouveaux groupements entre les Bureaux d'Etudes préqualifiés ne sont pas autorisés.

#### 4. Pièces constitutives du Dossier d'Appel d'Offres :

Les pièces constitutives du présent Appel d'Offres sont :

1. Pièce n°1 : Avis d'Appel d'Offres National Ouvert (AAONR) (version française et anglaise) ;
2. Pièce n°2 : Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;
3. Pièce n°3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;
4. Pièce n°4 : Offre Technique Tableaux Types ;
5. Pièce n°5 : Offre Financière Tableaux Types ;
6. Pièce n°6 : Termes de Référence (TDR) ;
7. Pièce n°7 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
8. Pièce n°8 : Formulaire de soumission (9.1) et modèle de projet de contrat (9.2) ;
9. Pièce n°9 : Textes et fiches modèles à utiliser par les soumissionnaires ;
10. Pièce n°10 Grille d'évaluation des offres techniques ;
11. Pièce n°11: Listes des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics.

#### 5. Financement :

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement de la Communauté Urbaine D'EBOLOWA, Exercice 2022 et suivants. Le montant prévisionnel s'élève à 34 831 196 (trente-quatre millions huit cent trente un mille cent quatre-vingt-seize) francs FCFA Toutes Taxes Comprise.

#### 6. Délai d'exécution des prestations :

La durée des prestations est estimée à Huit (08) mois calendaires la mobilisation étant fonction de la durée effective des travaux.

#### 7. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et obtenu (dès publication de l'Avis d'Appel d'Offres) auprès de la Communauté Urbaine D'EBOLOWA, sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale d'EBOLOWA d'une somme non remboursable, au titre des frais d'acquisition du DAO, de soixante-quinze mille (75 000) francs CFA.

#### 8. Présentation de l'offre :

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après qui sont contenus dans trois enveloppes fermées et scellées dont :

- L'enveloppe A -Pièces administratives (volume 1)
- L'enveloppe B - Offre technique (volume 2) ;
- L'enveloppe C -Offre financière (volume 3).

Les trois enveloppes précitées sont placées dans une troisième fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

#### **9. Remise des offres :**

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquées comme tels, devra être déposée dans les services de l'Autorité Contractante à la Communauté Urbaine d'EBOLOWA, au plus tard le 23 septembre 2022 à **12 heures**.

Aucune offre déposée après la date et l'heure limites ne sera recevable. Chaque offre devra porter la mention :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT**

**N°001/AONR/CUE/CIPM/2022 DU 22/08/2022 POUR LA SURVEILLANCE ET LE CONTROLE  
TECHNIQUE DE LA PREMIERE PHASE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE  
D'EBOLOWA**

**FINANCEMENT : BUDGET FEICOM/COMMUNAUTÉ URBAINE D'EBOLOWA EXERCICE 2022 et suivants**

**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

#### **10. Durée de validité des offres :**

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

#### **11. Cautionnement provisoire :**

Le cautionnement provisoire est valable pour une période de **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de remise des offres. Son montant est de **six cent quatre-vingt-seize mille (696 000) francs CFA**.

Pour le soumissionnaire retenu, le cautionnement provisoire restera valable jusqu'à ce que le cautionnement définitif soit constitué.

#### **12. Délai de réponse des soumissionnaires :**

Il est accordé aux soumissionnaires désireux de répondre à cet Appel d'Offres un délai de réponse de **vingt (20) jours** à compter de la date de publication de cet avis.

#### **13. Ouverture des plis :**

L'ouverture des offres se fera en **deux (02) temps**.

L'ouverture des offres administratives et techniques aura lieu le 23 septembre 2022 à 13 heures dans la salle des réunions de la Communauté Urbaine D'EBOLOWA.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

A l'issue de l'analyse des offres administratives et techniques, l'ouverture des offres financières sera réalisée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires ayant eu le dossier administratif conforme et obtenu une note technique égale ou supérieure à **80 points sur 100**.

#### **14. Critères d'évaluation des offres :**

##### **14-1 : Critères éliminatoires :**

i) Dossier incomplet ou pièces non conformes, sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics ;

ii) Pièce falsifiée. (la CRPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux)

- a) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés en lieu et place des copies certifiées ou originaux ;
- b) Note technique inférieur à 80/100 ;
- c) Solvabilité financière ou ligne de crédit inférieure à **vingt-trois millions (23 000 000) de Francs CFA** ;
- d) Non satisfaction du profil du Chef de Mission ;
- e) Non inscription à l'Ordre National de Génie Civil pour le Chef de Mission ;
- f) Absence d'une Note méthodologique d'exécution des prestations.

#### **14.1.3 : Offre financière :**

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence du sous détail des prix

#### **14-2 Critères essentiels**

Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après :

- o Qualification des experts affectés à l'opération sur **50 points** ;
- o Expérience du BET sur **30 points** ;
- o Moyens techniques et matériels sur **20 points** ;

A l'issue de l'examen des offres administratives et techniques, seules les offres financières des soumissionnaires qui auront présenté une offre administrative conforme et obtenu une note en capacité technique supérieure ou égale à 80 points sur 100 seront analysées.

#### **14-2-2 Les offres financières**

.1.- Le montant de l'Offre sera déterminé en rectifiant, si nécessaire, le montant proposé par le Consultant comme suit :

- Lorsqu'il y a une différence dans le bordereau des prix unitaires entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fait foi. Si au-delà de la différence, le prix en lettres est illisible ou indéchiffrable, il sera demandé une confirmation du prix au soumissionnaire, ou fait un rapprochement par rapport aux autres pièces du dossier.
- Lorsqu'il y a une incohérence entre les prix unitaires du bordereau des prix et des prix figurant au détail estimatif, les prix en lettres du bordereau sont considérés.
- En cas d'erreurs de quantités, de multiplication ou d'addition constatées dans le détail estimatif, les corrections sont faites en prenant en compte les prix en lettres du bordereau et les quantités du Dossier d'Appel d'Offres.
- En ajustant de façon appropriée sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable.
- En excluant les sommes prévisionnelles et le cas échéant les provisions pour imprévus figurant dans le détail estimatif.
- En appliquant les rabais offerts par le soumissionnaire.

.2.- Le montant figurant dans la soumission est corrigé conformément à la procédure sus mentionnée pour la correction des erreurs. Ledit montant est réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction effectuée, son Offre est rejetée.

L'Offre dans laquelle il existe des postes du détail estimatif pour lesquels le soumissionnaire n'a pas indiqué du prix unitaire est purement rejetée.

La Commission de Passation des Marchés pourra demander des éclaircissements aux soumissionnaires sur tous les points qu'elle jugera utile pour la compréhension des Offres. La demande d'éclaircissement et la réponse qui lui est apportée sont formulées par lettre ou par télex, mais aucun changement de montant ou du contenu de la soumission n'est

recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes lors de l'évaluation des soumissions.

Après toutes les vérifications et corrections éventuelles, l'Offre financière du soumissionnaire sera notée sur cent (100) points.

L'offre financière complète, conforme et moins disant recevra la totalité des points ; soit cent (100).

a- Les autres offres seront notées sur cent (100) points suivants la formule ci-après :

$$NS = \frac{M_{md} \times 100}{M_s}$$

Avec : NS = Note financière du soumissionnaire

M<sub>md</sub> = Montant évalué du mieux disant

M<sub>s</sub> = Montant évalué du soumissionnaire

#### Note globale technico-financière

A l'issue des évaluations techniques et financières, il sera calculé une note technico-financière comme suit :

Une pondération sera faite entre la note technique et la note financière pour obtenir la note finale de chaque soumission suivant la formule :

$$N = 0,80 \times \text{Note technique} + 0,20 \times \text{note financière}$$

Les soumissions seront alors classées par ordre de mérite en fonction de la note finale.

#### 15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant cent vingt (120) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

#### 16. Attribution du marché :

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui a soumis l'offre évaluée la mieux-disante, celle ayant obtenue la note finale (NF) la plus élevée.

L'Autorité Contractante pourra rejeter les offres anormalement basses, sous réserve que le candidat ait été invité à fournir des justifications par écrit, mais jugées inacceptables.

#### 17. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires d'ordre technique, peuvent être obtenus, aux heures ouvrables, à la Communauté Urbaine D'EBOLOWA 693 54 05 30.

EBOLOWA, le 22 AOUT 2022

Le Maire de la Ville d'EBOLOWA,

#### Ampliations :

- DD/MINMAP
- AR/ARMP
- PDT/CIPM
- Archives/chronos

